

ANNEXE 2

Plan de surveillance des émissions de gaz à effet de serre

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 1/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

Plan de surveillance des émissions

des Gaz à Effets de Serre

Coopérative d'Isigny Sainte Mère

Table des matières

I – Identification de l'établissement (A-B)	2
II- Présentation de l'activité (C)	2
II.1 Synoptique de fabrication	2
II.2 liste des activités exercées par l'établissement	2
III – Méthodes fondée sur le calcul (D)	8
IV- Niveaux appliqués pour les données d'activité et les facteurs de calculs (E)	10
V Management et responsabilités (K)	11

Objet de la révision	
Révision C	Modification « données d'activité » relatives aux flux de FOD et biomasse figurant au tableau du chapitre IV

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 2/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

I – Identification de l'établissement (A-B)

Nom de l'exploitant : **Coopérative d'Isigny Sainte Mère**

Forme juridique : **Coopérative**

Adresse de l'établissement : **2 rue du docteur Boutrois 14230 Isigny Sainte Mère**

NACE rév. 1 : 1551 et code NACE rév. 2 : 1051

Activité principale de l'établissement : **production de beurre, crème, poudre infantile et humaine, fromages**

Activité au sens du décret 2004-832 du 19/08/2004 : **combustion agro-alimentaire**

Catégorie A

Contact : **Christophe Fleutot tel 02 31 51 33 33**

Code inspection : 0053 01060

II- Présentation de l'activité (C)

II.1 Synoptique de fabrication

La coopérative d'Isigny saint Mère fabrique du beurre, de la crème, de la poudre infantile et de la poudre humaine, du fromage (pont L'évêque, mimolette...)

Les matières premières sont issues principalement du lait.

Les processus de fabrication sont décrits dans l'annexe 3.

Le site est certifié ISO 9001 et ISO 14001. Un certain nombre de contrôles sont mis en place pour le respect de la sécurité des aliments.

Les services supports à la disposition de la coopérative sont : informatique, service technique, Ressources Humaines...

II.2 liste des activités exercées par l'établissement

Activité	Capacité
Combustion	35.81 MW (en excluant la chaudière biomasse) et 49.9 avec la biomasse

En 2008 une chaudière biomasse a été mise en service.

Isigny Sainte Mère est une installation de **catégorie A (<50 000tCO2/an)** selon l'article 19 du règlement 601/2012 du 21 Juin 2012.

Au titre de l'art.47 du règlement 601/2012 du 21 Juin 2012 et compte tenu que la valeur des émissions est inférieure à 25 000 tCO2/an, (faible niveau d'émission), nous proposons un *plan de surveillance simplifié*. Cette activité ne fait pas partie des sous-secteurs considérés comme exposés à un risque important de fuite de carbone, comme indiqué dans la décision n°2010/2/UE de la commission européenne. Cependant, la coopérative produit du lait en poudre qui est **exposé au risque de fuite de carbone** (PRODCOM 155120 – lait et crème de lait en granulés ou sous d'autres formes solides). Des quotas gratuits ont donc été attribués.

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 3/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

II.3- Liste des équipements et procédés émetteurs de CO₂ relevant du système d'échange des quotas et points d'émission

Les différents équipements et procédés émetteurs de CO₂, les compteurs et sous compteurs et leurs points d'émission sont présentés ci-après :

- Synoptique des compteurs réseau de gaz
- Localisation dans le schéma « **localisation des compteurs, chaudières et stocks** »
- Schéma de fonctionnement du réseau de chaleur
- Tableau récapitulatif « **équipements et procédés émetteurs de CO₂, compteurs et sous compteurs et points d'émissions respectifs** »

Une seconde unité (U 2) a été mise en service en 2015 (U1 = beurre -crème fromage-poudres et U2 = poudres). Une nouvelle chaudière a donc été installée dans cette unité 2 en 2015 (démarrage de la chaudière en février 2015 et démarrage de la production en mars 2015)

L'unité 2 devait être réalisée avec un partenaire, et un second arrêté préfectoral a été défini. Cependant cette réalisation n'a pas été partagée et la coopérative d'Isigny sur Mer gère totalement l'unité 1 et cette unité 2.

Aussi, la nouvelle chaudière devait être installée sur l'usine 1, mais pour des raisons techniques, a été installée sur l'usine 2. Enfin, une autorisation d'exploitation pour cette nouvelle unité a été obtenue auprès de l'autorité compétente le 08 octobre 2013. Un nouvel arrêté regroupant ces deux arrêtés est en projet.

· *Situation actuelle*

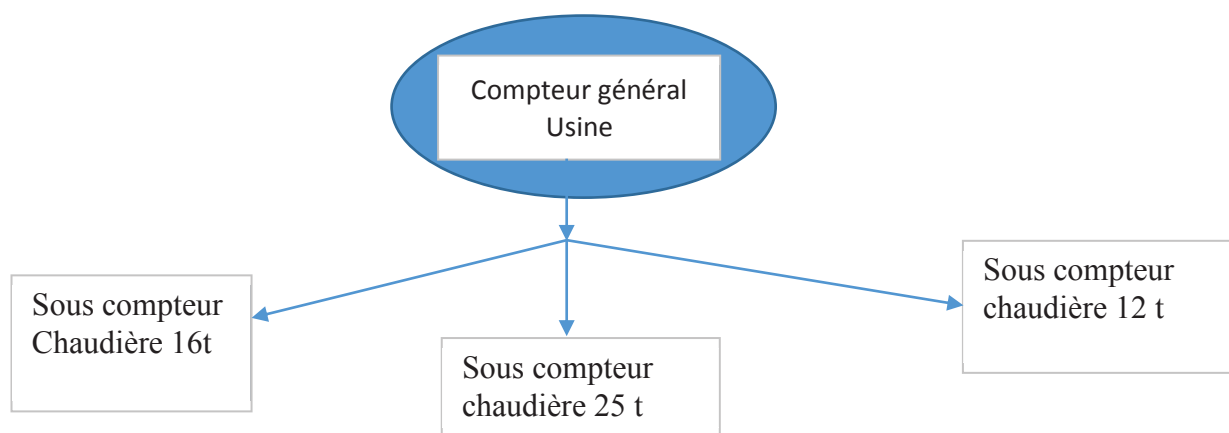


Schéma 1 : « synoptique de présentation du réseau de gaz »

1 : compteur général gaz
2 : sous compteur gaz chaudière 16t et
12t
3 : compteur d'énergie biomasse
4 : sous compteur chaudière 25t

1 : compteur général gaz
2 : sous compteur gaz chaudière 16t et
12t
3 : compteur d'énergie biomasse
4 : sous compteur chaudière 25t

X: stockage gasoil
Y: stockage fuel
Z: stockage biomasse

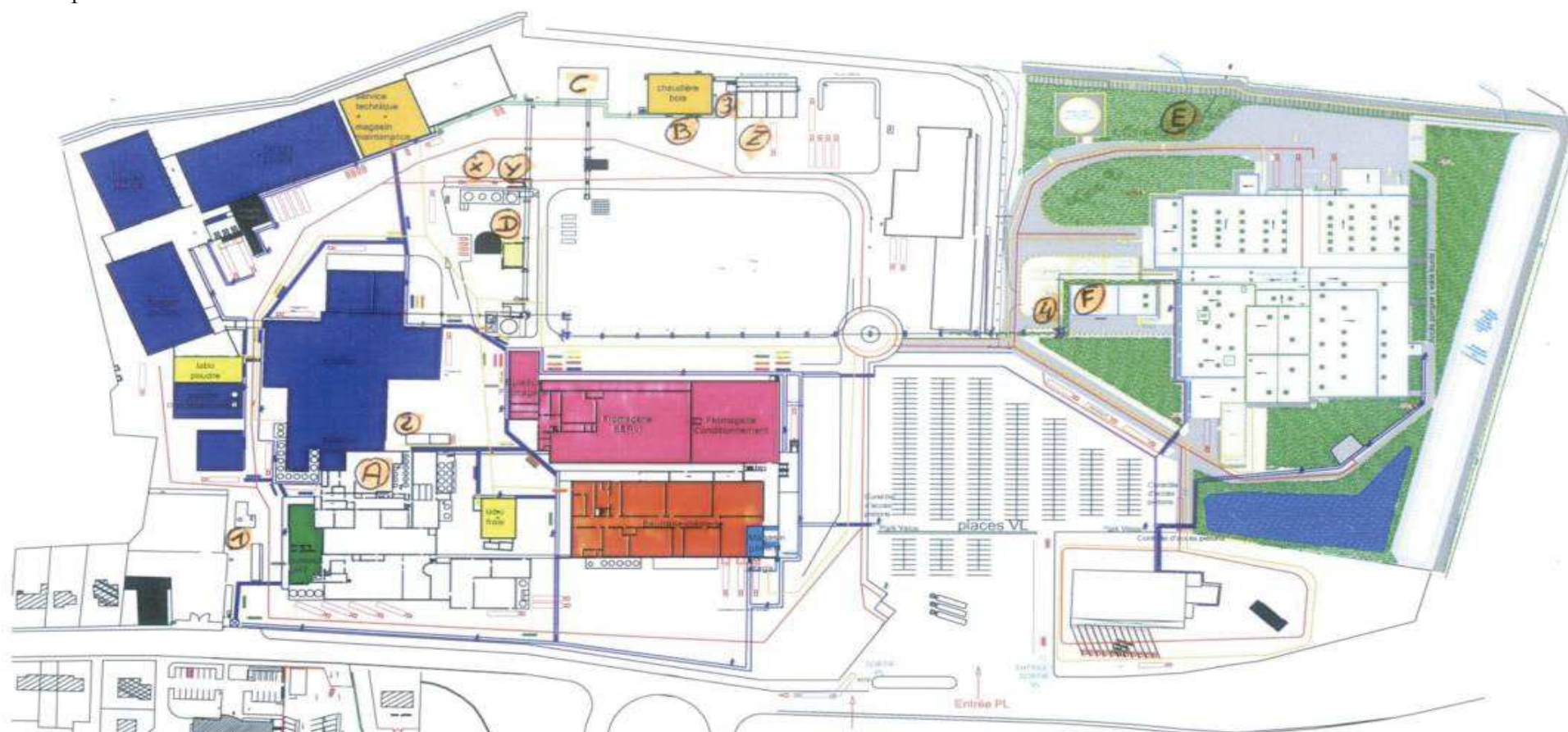


Schéma 1 : « localisation des compteurs, chaudières et stocks »

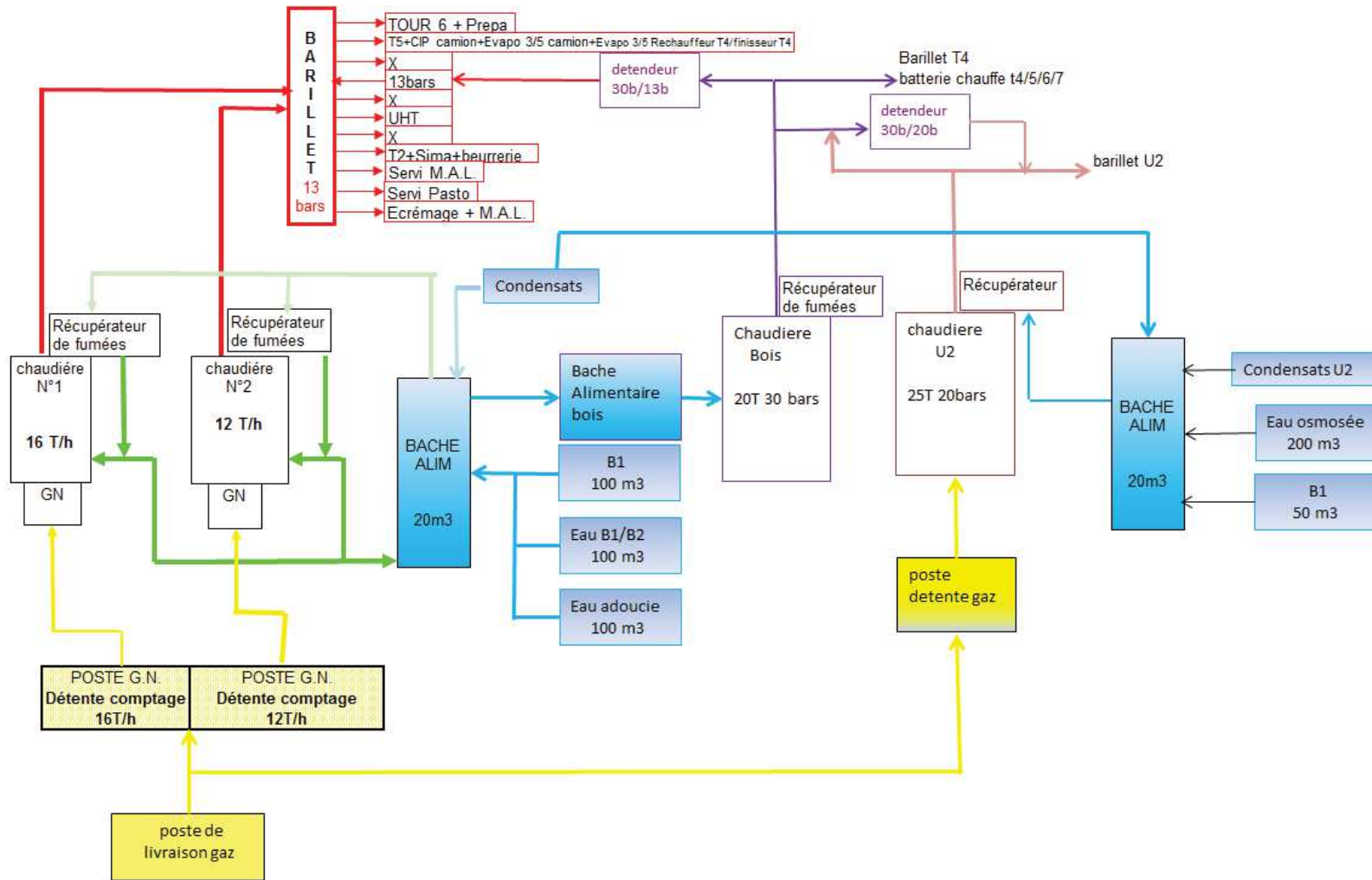


Schéma 3 : « Schéma fonctionnel du réseau de chauffage »

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 6/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

Equipements/procédés	Fonction	Capacité	Combustible utilisé	Volume des cuves	Compteur	Sous compteurs	Localisation sous compteur	Points d'émissions
Chaudière gaz 16 t/h Usine1	Vapeur process	10,44MW	Gaz	S.O.	1 compteur général (entrée du site)	1 sous compteur gaz (proportionne l à l'arrivée)	Près chaufferie et Synoptique production	Point d'émission Chaudière gaz
Chaudière gaz 12 t/h Usine1	Vapeur process	8,55 MW	Gaz	S.O.		1 sous compteur gaz (proportionne l à l'arrivée)	Près chaufferie et Synoptique production	Point d'émission Chaudière gaz
Chaudière gaz 25t/h Usine2	Vapeur process	16,82 MW	Gaz	S.O.		1 sous compteur gaz	Près chaufferie	Point d'émission Chaudière gaz
Chaudière Biomasse	Vapeur process	14MW	Bois : 43090 t en 2014	Silos ouverts extérieurs	1 compteur production vapeur et comptage bois	S.O.	Synoptique production (local dans chaufferie)	Point d'émission Chaudière biomasse
Groupe extinction incendie Sprinkler U1	Secours incendie		FOD	1 Cuve de 50 m3 commune aux 4 groupes et groupe sprinkler	1 Compteur horaire	S.O.	Près groupe ext incendie	Point d'émission groupe ext incendie
Groupe électrogène 1	Secours production	1MW	FOD		1 Compteur horaire	S.O.	Tableau électrique local adjacent aux groupes	Point d'émission groupe électrogène
Groupe électrogène 2	Secours incendie	1MW	FOD		1 Compteur horaire	S.O.	Tableau électrique local adjacent aux groupes	Point d'émission groupe électrogène
Groupe électrogène 3	<i>Hors service</i> - Secours incendie	1MW	FOD		1 Compteur horaire	S.O.	Tableau électrique local adjacent aux groupes	Point d'émission groupe électrogène
Groupe électrogène 4	Secours incendie	1MW	FOD		1 Compteur horaire	S.O.	Tableau électrique local adjacent aux groupes	Point d'émission groupe électrogène
Groupe extinction incendie U2	Secours incendie	72 KW	FOD	1 cuve de 300 litres	1 Compteur horaire	S.O.	Sur la centrale	Point d'émission groupe

Tableau 1 : équipements et procédés émetteurs de CO2, compteurs et sous compteurs et points d'émissions respectifs

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 7/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

II.4 Liste des équipements et des procédés émetteurs de CO2 ne relevant pas du système d'échange de quotas

Equipements	Activité	Combustible utilisé
Un Chargeur	Transport de matières bois	Fioul domestique
Chariots élévateurs	Transport de matières	Diesel non routier ; électrique et gaz

II.5 Points d'émissions

Les principaux points d'émissions sont présentés sur le Schéma du chapitre précédent (« localisation des compteurs, chaudières et stocks »).

II.6- Liste classée des flux d'émission de CO2

Les flux sont classés selon les catégories précisées dans l'article 19 du règlement 601/2012 du 21 Juin 2012.

Flux d'émissions	Niveau d'émission (t CO2) en 2014	%	Type de flux
Gaz naturel	6 086 t	99,98%	Flux majeur
Fioul domestique	1,38 t	0,02%	Flux de minimis
Biomasse	0t (FE=0)		Flux de minimis
total	6087 t		

Tableau 2 : Classement des Flux des émissions en 2014

note : les groupes électrogènes n'étaient pas intégrés dans le plan de surveillance de 2008.

source mineure : moins de 5000t/an (ou moins de 10% jusqu'à une consommation de 100 000t/an)

source de minimis : moins de 1000t/an (ou moins de 2% jusqu'à 20 000t/an)

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 8/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

III – Méthodes fondée sur le calcul (D)

A/ Description de la méthode

➤ **Gaz :**

La formule utilisée pour le calcul des rejets de CO₂ est la suivante :

Eco₂ (GN en tCO₂) = CC[TJ PCI] x FE [tCO₂/TJ]xFO = [CC₁*3,6 x 0,901 / 1000] TJ PCI x 57 x FO
selon l'arrêté du 31 octobre 2012

CC₁ = donnée fournie par GRDF[en MWh PCS]
Et FE=57 [tCO₂/TJ selon tableau de l'arrêté du 31 octobre 2012)

Les montants de consommation de gaz sont reportés sur le tableau de suivi des énergies (« [tableau « technique »](#) ») par une relevé journalier, puis reportés sur le « [tableau de bord Isigny](#) » tous les mois ; Une fois par an ces éléments sont reportés sur de tableau « [CO2 année xxxx](#) ». Ce tableau permet de faire le calcul de CO₂ par la multiplication par le FE et FO selon le tableau de l'annexe VI du règlement 601/2012 du 21 Juin 2012.

➤ **Fioul Domestique :**

La durée de fonctionnement des groupes est multipliée par la valeur de consommation horaire des groupes (basé sur la consommation des groupes : soit 250 l/h pour les groupes électrogènes et 5 l/h pour le groupe sprinkler).

La formule utilisée pour le calcul des rejets de CO₂ est la suivante :

Eco₂ (Fioul domestique) = CC[m³] x FE [tCO₂/m³]xFO = CC[m³] x 2,66 x1

➤ **Biomasse :**

La quantité de biomasse consommée est suivie ainsi que la production de vapeur générée. Le facteur d'émission est égal à 0

La formule utilisée pour le calcul des rejets de CO₂ est la suivante :

Eco₂ (Biomasse) = CC[t] x FE [tCO₂/t]xFO = CC[t] x 0 x1 = 0

➤ **Calcul final**

La somme totale de CO₂ est calculée sur le tableau « [CO₂ année xxxx](#) ».

La méthode de calcul est détaillée dans le tableau de calcul (sert de mode opératoire).

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 9/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

B/ Caractérisation et localisation des systèmes de mesure

On identifie différents systèmes de mesure :

Données d'activité gaz naturel :

Les données d'activités concernant la consommation de gaz naturel proviennent du comptage effectué en comparaison avec les facturations gaz. Elles sont présentés dans le tableau ci-dessus « équipements et procédés émetteurs de CO₂, compteurs et sous compteurs et points d'émissions respectifs »

Le poste de livraison et le compteur associé sont dédiés au site Coopérative d'Isigny Sainte Mère et sont la propriété de GRDF qui en assure l'étalonnage.

Les numéros de série sont : n°EP37401 (convertisseur) et n°203005159 (compteur). Le compteur est étalonné tous les cinq ans.

La Coopérative d'Isigny Sainte Mère reçoit des factures mensuelles de son approvisionneur. Elles sont réputées fiables ; le partenaire est indépendant par rapport à Coopérative d'Isigny Sainte Mère (exploitant) (application de l'article 29 paragraphe 1 règlement 21/6/2012).

Données d'activité consommation de fioul domestique

Les données d'activités concernant les consommations de fioul sont données par les compteurs de temps de fonctionnement. En effet des livraisons de fioul sont effectuées et mis dans une cuve. L'incertitude de mesure est estimée à 10001 (pas de graduation). Chaque groupe électrogène a un compteur horaire, ce qui permet de mesurer la consommation en multipliant cette durée de fonctionnement par la consommation horaire donnée par le constructeur.

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 10/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

IV- Niveaux appliqués pour les données d'activité et les facteurs de calculs (E)

On prend en considération le type de flux lié à la combustion (gaz naturel, fioul domestique).

Le tableau ci-dessous présente les sources, les combustibles, les niveaux de méthode retenus, les valeurs et la référence pour ces données selon l'article 24 du règlement 601/2012 du 21 Juin 2012 et de l'arrêté du 31 octobre 2012.

Selon l'article 47 (paragraphe 4) l'exploitant d'une installation à faible émission peut déterminer la quantité de combustible ou de matière en utilisant les données d'achats (et les estimations de variation de stock). Il est dispensé de l'obligation de fournir l'évaluation de l'incertitude (art 28 paragraphe2).

Sources	Combustibles/ matière	Paramètre de calcul	Niveau retenu	Référence pour le niveau	Valeur retenue	Référence pour les valeurs
Emissions liées à la combustion	Gaz naturel	Données d'activité	2	Tableau 1 de l'annexe V (règlement 21/6/2012)	< 5%	Tableau 1 de l'annexe II (règlement 21/6/2012) factures
		Facteur d'émission	2a	Tableau 1 de l'annexe V (règlement 21/6/2012)	57 tCO ₂ /TJ	Tableau de l'annexe (arrêté 31/10/2012)
		Facteur d'oxydation	1	Tableau 1 de l'annexe V (règlement 21/6/2012)	1	Tableau de l'annexe (arrêté 31/10/2012) (une seule annexe)
Emission liée à la combustion	Fioul domestique	Données d'activité	aucun	Art. 26 règlement 601/2012	Estimation prudente : Conso horaire *temps de marche	
		Pouvoir calorifique inférieur	Estimation prudente car flux de minimis aucun niveau requis	Tableau 1 de l'annexe V (règlement 21/6/2012)	42. 10 ⁻³ TJ/t	Tableau de l'annexe (arrêté 31/10/2012)
		Facteur d'émission	idem	Tableau 1 de l'annexe V (règlement 21/6/2012)	2,66 tCO ₂ /m ³	Tableau de l'annexe (arrêté 31/10/2012)
		Facteur d'oxydation	1	Tableau 1 de l'annexe V (règlement 21/6/2012)	1	Tableau de l'annexe (arrêté 31/10/2012)
Emission liée à la combustion	Biomasse	Données d'activité	Aucun	Art. 26 règlement 601/2012	Estimation prudente basée sur les factures de bois	
		Pouvoir calorifique inférieur	Estimation prudente car flux de minimis aucun niveau requis	Tableau 1 de l'annexe V (règlement 21/6/2012)	15.6GJ/t	document d'orientation MRR n° 3, version finale du 17 octobre 2012

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 11/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

		Facteur d'émission	idem	Tableau 1 de l'annexe V (règlement 21/6/2012)	112tCO2/TJ	Le FE de la biomasse est = 0 (100% biomasse) document d'orientation MRR n° 3, version finale du 17 octobre 2012
		Facteur d'oxydation	1	Tableau 1 de l'annexe V (règlement 21/6/2012)	1	Tableau de l'annexe (arrêté 31/10/2012)

Tableau 3 : niveaux et valeurs retenues pour les différentes émissions

V Management et responsabilités (K)

Le site est certifié ISO 9001 et ISO14001.

Le plan de surveillance est intégré dans le « processus de maîtrise de l'énergie » du SME.

Les données sont remontées par le coordinateur environnement ICPE dans le tableau « **CO2 année xxxx** ».

Le coordinateur environnement ICPE signe l'engagement de fiabilité et l'envoi à l'organisme vérificateur.

Cet organisme vérifie les données transmises et renvoie un rapport interne et un avis d'assurance raisonnable. Les observations de ce rapport et de cet avis sont prises en compte. Le coordinateur environnement ICPE remplit alors la déclaration GEREP sur le site en ligne avant la date limite définie par les autorités compétentes.

Un rapport d'amélioration est transmis avant le 30 juin à l'autorité compétente en cas de modification, d'amélioration ou d'inexactitudes ou incertitudes dans le rapport de vérification.

Des processus et des procédures (cf. annexe 1) sont définies pour :

- La mise en œuvre de ce plan de surveillance (intégré comme instruction de travail dépendant du processus maîtrise de l'énergie),
- Le classement et l'archivage des enregistrements (listés ci-après) liés à ce plan de surveillance (dont informatique),
- La gestion des formations et compétence du personnel,
- Les audits et actions correctives...

Les services en charge de la remontée de ces données sont :

Personnes et services	Rôles et responsabilités
Service Qualité	Suivi des performances environnement et du management environnemental ; participation à la planification et réalisation des audits ; préparation revue de direction
Service qualité	suivi de la maitrise documentaire ; suivi système de management
Service technique	Relevés des compteurs gaz et des sous compteurs (logiciel Barrault système) analyse et suivi de la performance énergétique ; gestion des groupes électrogènes et remontée des durées de fonctionnement de ces groupes au service qualité en début d'année
Coordinateur Environnement ICPE	Tableau de suivi ratio production/énergie récupération des données (factures et consommations gaz, et fioul domestique); remplissage du « tableau de calcul CO₂ année xxxx » ; validation calcul des rejets de CO₂ ; saisie des données dans GEREP ; suivi de la mise à jour du plan de surveillance

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 12/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

	suivi métrologie de compteurs Engagement de fiabilité annuel signé et transmis à l'organisme de vérification des émissions de GES
Service RH	gestion des compétences et des formations des personnes
Service technique Service comptabilité	gestion des factures de gaz : contrôle des éléments techniques de la facture enregistrement et virements ; gestion comptable
Service informatique	Gestion des sauvegardes informatiques et des logiciels

Tableau 5 : Rôles et missions des services pour la remontée des données d'émission

Nom des principaux enregistrements, modes opératoires et procédures

- Spécifiques au plan de surveillance

Nom du fichier / référence	Géré par	Durée de conservation
Plan de surveillance (instruction)	Le responsable technique Produits Secs et Energie (processus maîtrise de l'énergie E46)	10 ans
Engagement de fiabilité (enregistrement)	Original transmis au vérificateur par le responsable technique Produits Secs et Energie (processus maîtrise de l'énergie E46)	Copie conservée 10 ans
tableau de calcul de « CO ₂ année xxxx » (enregistrement) ; Sauvegardé sur système informatique	Géré par le responsable technique Produits Secs et Energie (processus maîtrise de l'énergie E46) ;	10 ans
Site GEREP (enregistrement d'origine ext)	Site Internet de déclaration des rejets de CO ₂ auprès de la préfecture Copie conservé par le Coordinateur Environnement ICPE	10 ans
Compte rendu de vérification des rejets de CO ₂ (envoyé par organisme certificateur SGS) (enregistrement d'origine ext) Et rapport/Avis d'assurance raisonnable (enregistrement d'origine ext)	Géré par le Coordinateur Environnement ICPE (processus maîtrise de l'énergie E46)	10 ans
Textes réglementaires sur les quotas de CO ₂	Géré par le Coordinateur Environnement ICPE	10 ans
Certificat d'étalonnage des compteurs	Classement par le Coordinateur Environnement ICPE (processus maîtrise de l'énergie E46)	Durée de validité du certificat

Tableau 6 : Principaux documents et enregistrements spécifiques pour la remontée des données d'activité

- Non Spécifiques au plan de surveillance

Nom du fichier / référence	Géré par	Durée de conservation
Arrêté préfectoral	Classement par le service technique (cf annexe 3)	illimité
Factures	Classement par le service comptabilité	10 ans
Tableau « technique énergie » : mensuel et tableau journalier de suivi Suivi des consommations de gaz, ratio énergie/productions, ratio énergie/production	Classement par le service technique (processus technique PS7) Mensuel alimenté par tableaux	10 ans

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 13/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

Temps de fonctionnement Groupes électrogènes Variation de stock du fioul Temps de fonctionnement de la chaudière	journaliers	
--	-------------	--

**Tableau 7 : Principaux documents et enregistrements non spécifiques
pour la remontée des données d'émission**

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 14/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

Analyse des risques

Type de données/ d'information	Risque identifié	Evaluation du risque	Prise en compte du risque
Plan de surveillance	Risque que le plan ne soit pas approuvé par l'autorité compétente Risque qu'il ne soit pas conforme à règlement 602/2012 du 21 Juin 2012	faible	Envoi à l'autorité compétente Vérification par un organisme de vérification des émissions Intégration dans le SME (audits)
Equipements émetteurs	Risque d'oubli de sources d'émissions de CO2	faible	Comparaison des équipements avec ceux de l'arrêté préfectoral
Données gaz naturel	Risque de dérive du compteur Risque d'erreur de saisie des factures sur le tableau CO2 Facture incorrecte Absence d'une facture Risque que l'appareil tombe en panne	faible	Les consommations proviennent des factures du fournisseur : elles sont réputées avoir la précision requise ; et contrôle avec des sous compteurs Validation par plusieurs personnes au service technique Contrôle des factures par la comptabilité Surveillance de la récupération des données et de l'étalonnage du compteur par GRDF
Données Fioul domestique	Risque d'erreur de saisie des factures sur le tableau CO2 Risque de dérive de compteur de temps	faible	Validation par plusieurs personnes au service technique
Biomasse	Risque d'erreur	faible	Validation par plusieurs personnes au service technique (mais FE=0 : pas d'impact)
FE Gaz naturel et FE fioul domestique	Risque d'erreur dans la saisie des valeurs	faible	Validation par plusieurs personnes au service technique et organisme de vérification des émissions
Incertitude	Risque de non-respect de l'incertitude concernant les données d'activités (mauvaise méthode) Pas de connaissance de l'incertitude de la détermination des émissions de CO2 du site	faible	Vérification par un organisme de vérification des émissions. Pas de consommation de fioul domestique pour les groupes électrogènes depuis 2010 ; peu consommation Fioul domestique pour groupe sprinkler faible

Tableau 8: analyse des risques
Risques faibles, moyen, élevé, très élevé.

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 15/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

ANNEXE 1 PROCEDURES ET PROCESSUS UTILISES POUR LA SURVEILLANCE DES EMISSIONS

Procédure pour gérer l'attribution des responsabilités en matière de surveillance des GES et pour gérer les compétences du personnel responsable

Intitulé de la procédure	Procédure formation
Référence de la procédure	PM4/ 4.2
Description succincte de la procédure	Améliorer au meilleur coût les performances individuelles ou collectives des individus par l'acquisition de connaissances ou savoir-faire
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée générée.	Service RH
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	Sans objet

Procédure pour l'évaluation régulière de la pertinence du plan de surveillance et mesures

Intitulé de la procédure	Processus maitrise des rejets atmosphériques
Référence de la procédure	E46
Description succincte de la procédure	Le plan de surveillance est intégré à ce processus : il est audité lors des audits internes (procédure d'audit), il peut faire l'objet de plan d'actions Un bilan GES a été réalisé. Des indicateurs sont mis en place dont la quantité de CO2 émise. Les résultats et l'avancée des actions sont remontés en revue de direction.
	Service
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée générée.	Service technique
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	Barrault système- tableaux excel

Intitulé de la procédure	Processus Gestion du SMQ/ et SME
Référence de la procédure	PM2 / et 5.3 (actions correctives) et 5.5 (audit)
Description succincte de la procédure	Gestion des systèmes de management et gestion des actions correctives et préventives Des audits sont réalisés (dont le plan de surveillance) selon la procédure d'audit. Des actions peuvent être définies ; Les actions correctives sont gérées selon la procédure des actions correctives ; des indicateurs sont mis en place dont la quantité de CO2 émise. Les résultats et l'avancée des actions sont remontés en revue de direction.
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée générée.	Service qualité
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	Sans objet

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 16/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

Procédures utilisées pour l'assurance qualité des compteurs

Intitulé de la procédure	Plan de surveillance
Référence de la procédure	IT46-1
Description succincte de la procédure	Description de la gestion du plan de surveillance ; chaine de contrôle des données ; calculs ; responsabilités classement des certificats d'étalonnage des compteurs
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée générée.	Service technique (processus maitrise de l'énergie)
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	Remontée des données d'activités avec Barrault système Tableau Excel de calcul Site GEREPE de communication des données à l'autorité administrative

Procédures utilisées pour l'assurance qualité des systèmes informatiques

Intitulé de la procédure	Processus informatique
Référence de la procédure	PS6
Description succincte de la procédure	Ce document explique les solutions mises en œuvre afin d'assurer à la fois la sécurité, la cohérence, la disponibilité des données, et la continuité du service support associé à la gestion des données informatiques.
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée générée.	service support du service informatique

Procédures utilisées pour la gestion de la documentation :

Intitulé de la procédure	Processus de maitrise de la documentation (SMQ) Procédure de Maîtrise de la documentation (SME)
Référence de la procédure	PG12 E45Aa
Description succincte de la procédure	cette procédure décrit comment sont gérés les documents du Système Identification et maîtrise des documents Maîtrise des données informatiques, sécurité informatique...
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée générée.	Service qualité
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	Cf. procédure

Procédures utilisées pour l'archivage des enregistrements :

Intitulé de la procédure	Processus de maitrise de la documentation (SMQ)
--------------------------	--

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 17/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

	Procédure de Maîtrise des enregistrements (SME)
Référence de la procédure	PG12 / E54 Ab
Description succincte de la procédure	cette procédure décrit comment sont gérés les enregistrements du Système
	Identification et maîtrise des documents Maîtrise des données informatiques, sécurité informatique...
Poste ou service responsable de la procédure et de toute donnée générée.	Service qualité
Nom du système informatique utilisé (le cas échéant).	Cf. procédure

COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 18/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

ANNEXE 1 Classement des activités ICPE du site « Laiterie Coopérative Isigny Sainte-Mère »

Unité 1 :

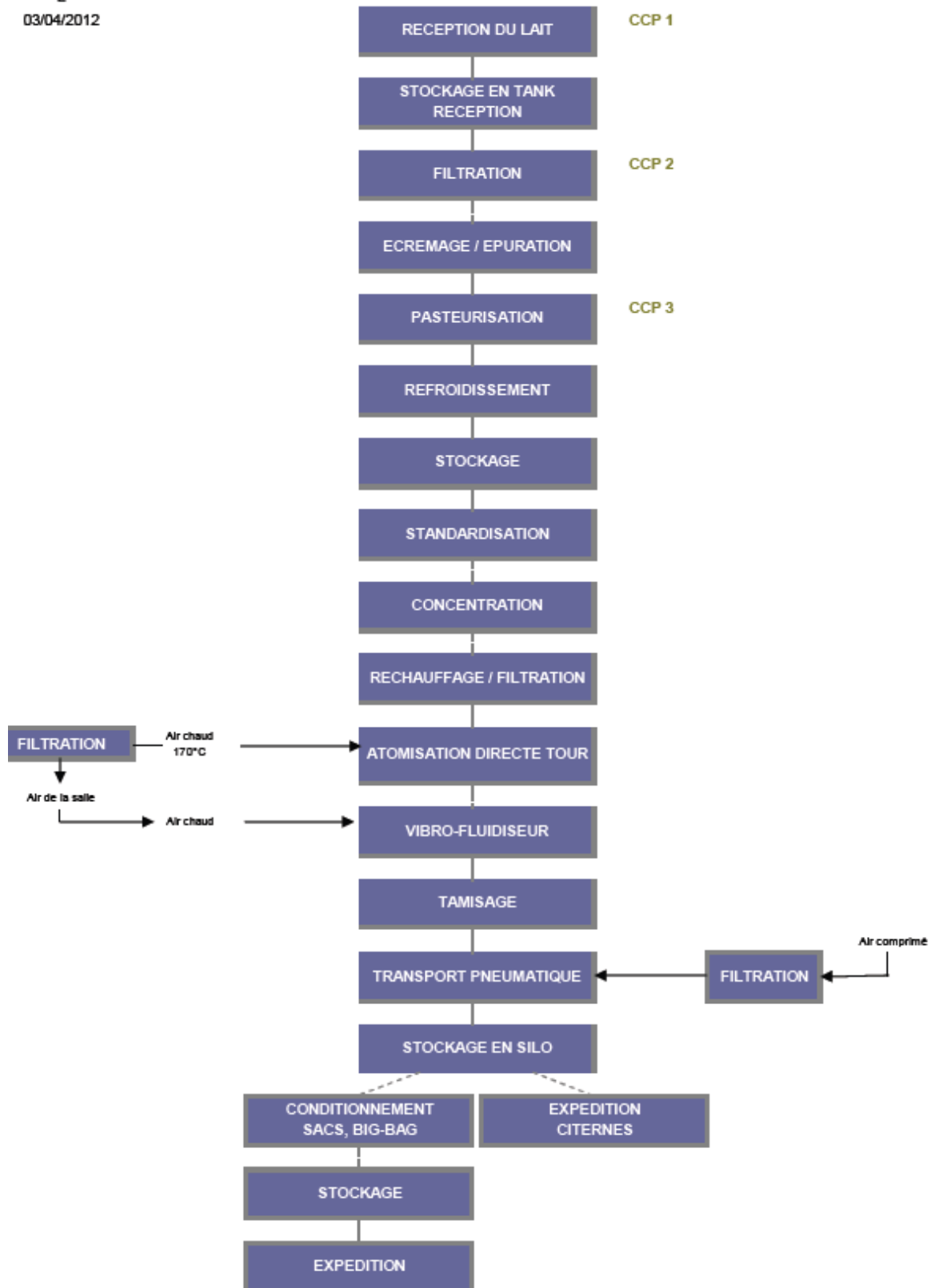
2230 - 1 A Réception, stockage, traitement et transformation de lait
2750 A Station d'épuration collective d'eaux industrielles
2910 - B Combustion
2921 – 1-b D Refroidissement fermé
1432 - 2b Stockage de liquide inflammable
1510 -2 D stockage de matières produits ou substances combustibles en Entrepôts couverts
1532 2 D dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues
1435 NC station-service
2160 NC stockage en vrac de céréales grains et produits alimentaires
2260 NC broyage concassage criblage déchetage ensachage pulvérisation trituration
2920 - 1 NC Réfrigération et compression
2925 NC Charge d'accumulateur
2930 - a Atelier de réparation de véhicules à moteur
3643 A traitement et transformation du lait exclusivement (>200t/jour)
3710 A traitement des eaux résiduaires dans des installations autonomes relevant des rubriques 2750 ou 2751 et qui sont rejetées par une ou plusieurs installations relevant de la section 8 du chapitre V du titre 1^{er} du livre V

Unité 2 :

2230 - 1 A Réception, stockage, traitement et transformation de lait
3643 A traitement et transformation du lait exclusivement (>200t/jour)
1510 -2 D Entrepôts couverts
2921 – 1-b D Refroidissement fermé
2160 NC Silo de produits pulvérulents
2260 NC broyage concassage criblage déchetage ensachage pulvérisation trituration
2795 -1 NC installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires
2920 - 1 NC Réfrigération et compression
2925 NC Charge d'accumulateur

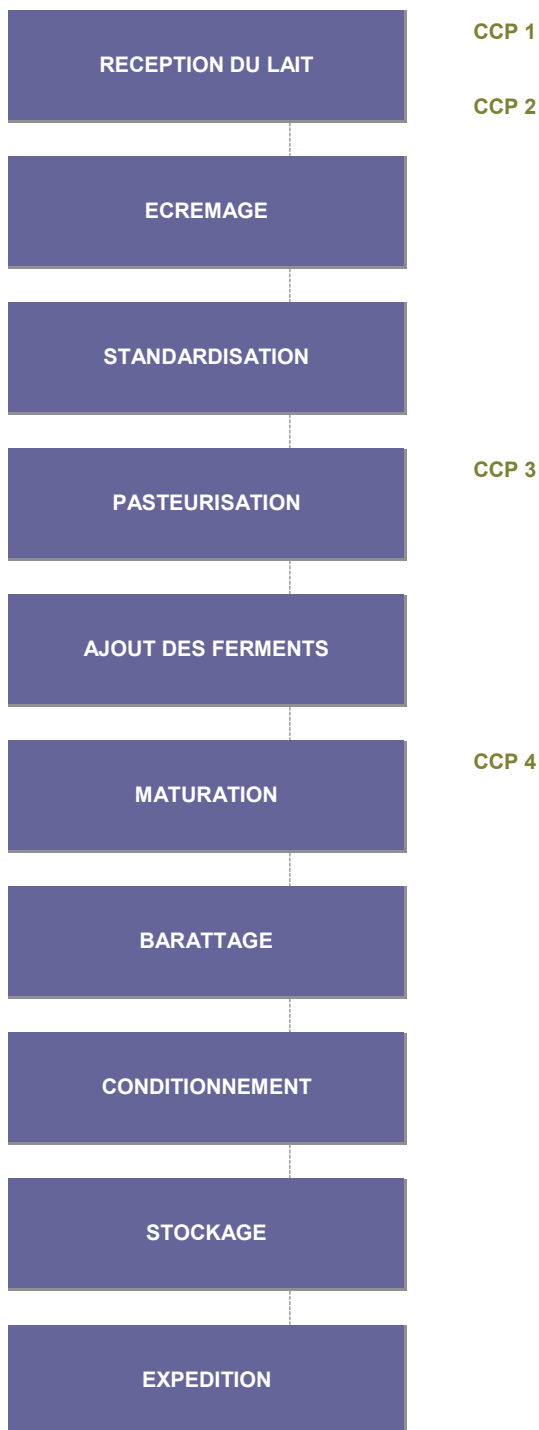
Poudres de lait 0% : granulée, MH, LH, CA, ADPI

L
03/04/2012



COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 20/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

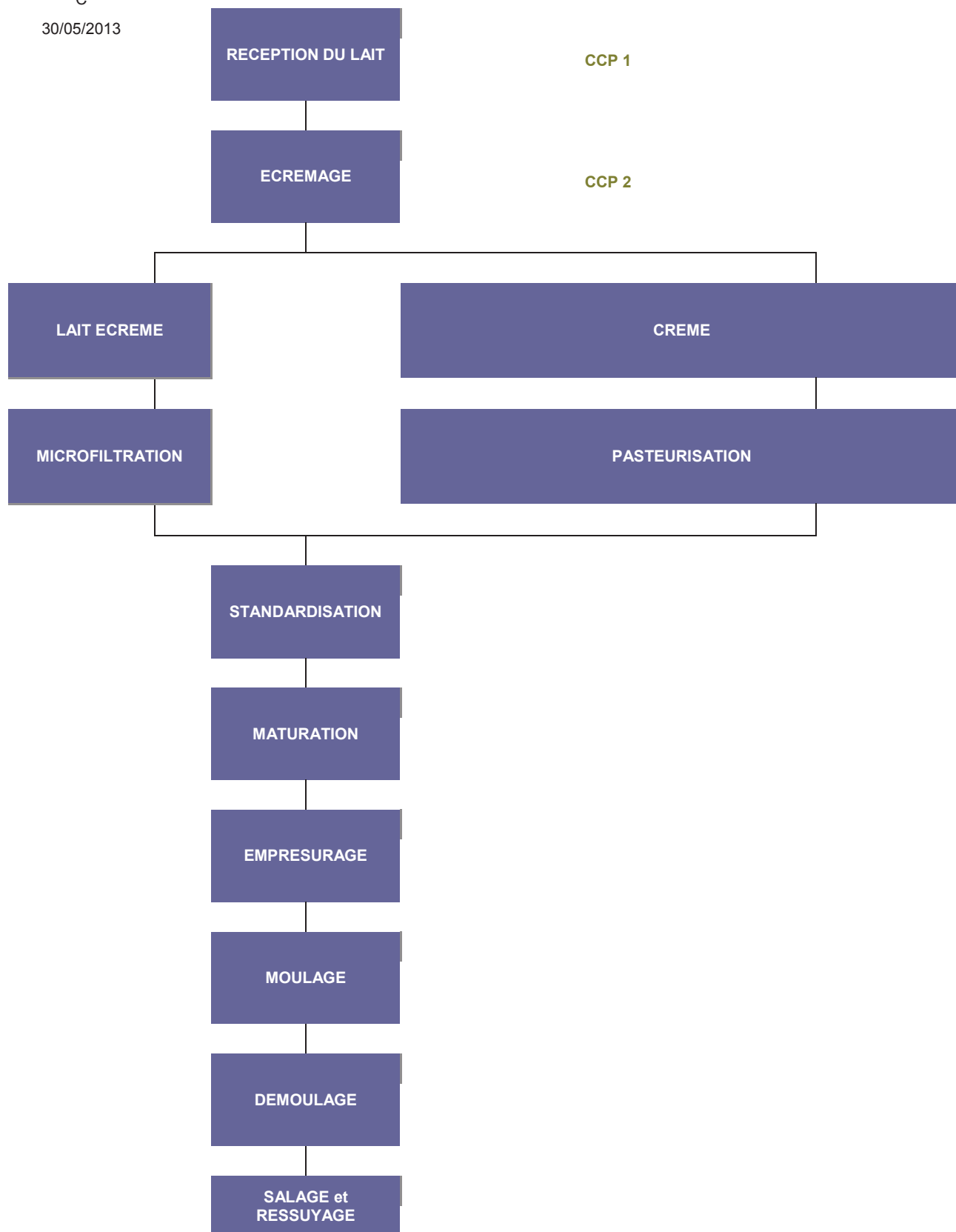
Beurre doux



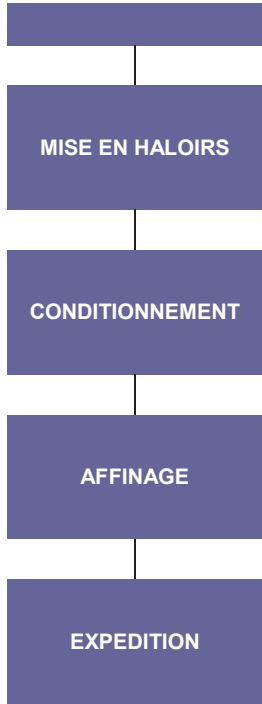
COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 21/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C

Camembert au lait microfiltré

C
30/05/2013



COOPERATIVE ISIGNY SAINTE MERE	PLAN DE SURVEILLANCE Des émissions de Gaz à Effets de Serre	Date création 21/06/2013	Page : 22/22
		Date application 12/5/2016	Référence IT46-1 Révision : C



CCP 5